



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Remplacement du pont des chutes Numa – parc national Kootenay		
Solicitation No. / N° de l'invitation : 5P420-17-5438/A	Amendment No. / N° de modification de l'invitation : 004	Date: March 5, 2018 Date : 5 mars 2018
GETS Reference No. / N° de référence de SEAG : PW-18-00812968		
Solicitation Closes / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: March 13, 2018	Time Zone: Mountain Standard Time (MST)
À : 14h00	Le : 13 mars 2018	Fuseau horaire : Heure Normale des Montagne (HNM)
Address Inquiries to / Adresser toute demande de renseignements à : Danny Ahn		
Telephone No. / N° de téléphone : (403) 292-5451	Fax No. / N° de télécopieur : 1-866-246-6893	Email Address / Courriel : Danny.ahn@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date

Amendment 04

La présente modification a été soulevée afin que l'on puisse apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

A) DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

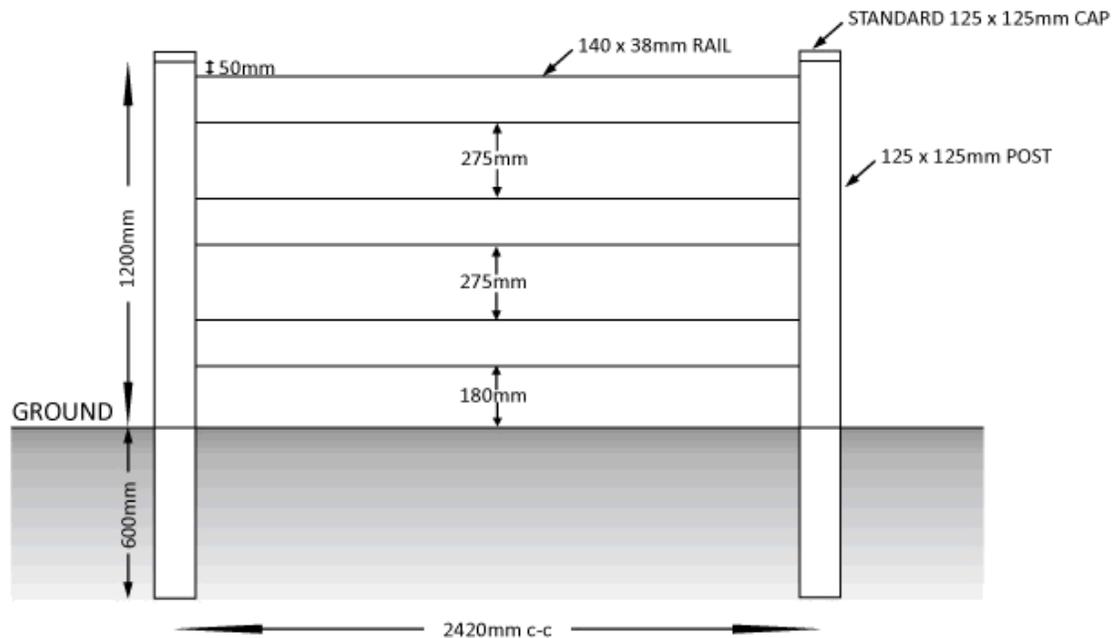
La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-17-5438/A est reportée du 6 mars, 2018 au 13 mars 2018, à 14 h, Heure Normale des Montagne (HNM).

B) QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. La note sur le dessin 011 indique que les « talus et les aires non utilisées pour le stationnement doivent être remis en état et paysagés avec des rochers et du gravier pour paysagement ». Pouvez-vous fournir plus de renseignements à ce sujet? Taille des rochers, espacement, quantités? Quel type de « gravier pour paysagement » et à quel endroit doit-on arrêter? (la phrase « les aires non utilisées pour le stationnement » n'est pas bien définie). Quelles sont les modalités de paiement pour cette portée?
- R1. Une visite des lieux permettra de déterminer l'étendue des travaux. On n'utilisera des rochers que s'ils sont déjà sur place. Le gravier de paysagement doit être placé entre l'accotement et le secteur déjà perturbé, comme indiqué sur le dessin 007.
- Q2. Votre appel d'offres indique : « Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile commerciale pendant une période de six (6) ans suivant la date de délivrance du certificat d'achèvement substantiel ». Notre compagnie d'assurance m'a informé que cette période n'est pas disponible dans l'Ouest canadien, la période normale étant de 24 mois.
- R2. « Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile commerciale pendant une période de six (6) ans suivant la date de délivrance du certificat d'achèvement substantiel ». Il reviendra à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour la police d'assurance adéquate.
- Q3. Pouvons-nous souder les pièces de pont et enlever les connexions boulonnées, selon le détail du dessin 006?
- R3. On recommande aux soumissionnaires de s'en tenir au devis. Les demandes seront examinées avant les travaux.
- Q4. Est-ce que le pompage de béton au-dessus de la rivière sera autorisé?
- R4. Cela sera déterminé par le plan de protection de l'environnement (PPE). Un PPE sera requis pour remplir les obligations de l'ARO. L'entrepreneur doit produire un PPE aux fins d'approbation par l'APC avant la mobilisation.
- Q5. Pouvez-vous nous donner des détails sur les composants du terrain de stationnement et l'aire d'agrément des visiteurs, comme les tables à pique-nique, les bornes pour piétons, les nouvelles toilettes, la clôture en bois et le panneau d'information?
- R5. Arbustes et arbres – Il sera plus facile de décrire l'aire et la densité après l'érection du pont, car ces travaux vont perturber le sol. Les travaux liés aux arbustes et aux arbres seront abordés dans un ordre de modification une fois que nous aurons une idée précise de la portée de la remise en état requise. Les soumissionnaires doivent présenter une soumission en conséquence, et ne pas inclure les travaux liés aux arbustes et aux arbres dans la soumission.

Spécifications des toilettes – Les renseignements dans les spécifications des toilettes sont suffisants pour fournir une plateforme égale aux fins de la soumission financière. Si nous décidons de retenir une conception plus élaborée après l'attribution du marché, la modification de la portée fera l'objet d'un ordre de modification.

3 Rail Post & Rail Fence



- Q6. La note no 3 sur le dessin no 4 indique que le métal soudé sera soumis à un essai de résilience Charpy V.
J'en ai parlé avec nos fabricants certifiés, et ils n'ont jamais vu cette exigence.
Comment peut-on effectuer cet essai une fois la soudure effectuée?
- R6. Dans l'industrie, la pratique veut que les fournisseurs d'électrodes donnent les résultats de l'essai de résilience Charpy V pour le métal soudé.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés